

DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME

-----

ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT

-----

CANTON DE ROYAN

-----

COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 14.077

L'An deux Mille Quatorze, le 2 juin, à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 27 mai 2014

DATE D'AFFICHAGE

Le 27 mai 2014

ETAIENT PRESENTS : M. Didier QUENTIN, M. Patrick MARENGO, Mme Eliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Marie-Noëlle PELTIER, M. Gérard FILOCHE, Mme Marie-José DAUZIDOU, Mme Nelly SERRE, M. Michel SERVIT, adjoints,

Mme Dominique BARRAUD DUCHERON, M. Didier BESSON, Mme Annie CHABANEAU, M. René-Luc CHABASSE, M. Jean-Paul CLECH, M. Daniel COASSIN, Mme Alexandra COUDIGNAC, Mme Marie-José DOUMECQ, M. Bernard GIRAUD, Mme Thérèse GORDON'S, M. Gérard JOUY, M. Alain LARRAIN, Mme Nancy LEFÈBVRE, M. Gilbert LOUX, M. Denis MOALLIC, M. Pierre PAPEIX, M. Yannick PAVON, M. Thierry ROGISTER, Mme Marie-Claire SEURAT, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES : Mme Eva ROY représentée par M. Philippe CAU  
Mme Dominique BERGEROT représentée par M. Patrick MARENGO  
Mme Florence DEAU représentée par M. René-Luc CHABASSE  
Mme Régine JOLY représentée par M. Denis MOALLIC  
Mme Dominique PARSIGNEAU représentée par Mme Nelly SERRE

ETAIT ABSENT-EXCUSÉ : Néant

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 33

Madame Marie-José DOUMECQ a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : CONVENTION D'OBJECTIFS CONCLUE ENTRE LA VILLE DE ROYAN ET L'ASSOCIATION « SOCIETE D'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS EQUESTRES DE LA COTE DE BEAUTE (SOMECOB) », POUR L'ANNEE 2014 - AVENANT N°1

RAPPORTEUR : Monsieur Didier BESSON

VOTE : UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES  
4 ABSTENTIONS

Par une délibération en date du 20 décembre 2013, le Conseil Municipal a octroyé une subvention de 70.000 € (soixante-dix mille euros), au profit de l'Association « Société d'Organisation de Manifestations Equestres de la Côte de Beauté (SOMECOB) », pour l'année 2014.

La Commission « Sports », lors de sa séance du 21 mai 2014, a proposé d'attribuer une subvention complémentaire de 123.350 € (cent vingt-trois mille trois cent cinquante euros), portant la subvention totale à 193.350 € (cent quatre-vingt-treize mille trois cent cinquante euros).

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention complémentaire de 123.350 € (cent vingt-trois mille trois cent cinquante euros), portant la subvention globale à 193.350 € (cent quatre-vingt-treize mille trois cent cinquante euros), d'approuver en conséquence l'avenant n°1 à la convention d'objectifs et d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à le signer.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du rapporteur,
- Vu le projet d'avenant n°1,
- Vu l'avis de la Commission « Sports »
- Après en avoir délibéré,

#### DECIDE

- d'attribuer une subvention complémentaire de 123.350 € (cent vingt-trois mille trois cent cinquante euros), à l'Association « Société d'Organisation de Manifestations Equestres de la Côte de Beauté (SOMECOB) », portant la subvention totale à 193.350 € (cent quatre-vingt-treize mille trois cent cinquante euros),
- d'approuver l'avenant n°1 à la convention d'objectifs conclue entre la Ville de Royan et l'Association « Société d'Organisation de Manifestations Equestres de la Côte de Beauté (SOMECOB) »,
- d'imputer la dépense correspondante sur le budget de l'année en cours,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer l'avenant n°1.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 4 juin 2014

Pour le Député-Maire,  
Et par délégation  
Le Premier Adjoint  
Patrick MARENGO



COMMANDE PUBLIQUE  
AFFAIRES JURIDIQUES

D 14.077

CONVENTION GENERALE D'OBJECTIFS  
CONCLUE ENTRE LA COLLECTIVITE ET L'ASSOCIATION  
« SOCIETE D'ORGANISATION DES MANIFESTATIONS EQUESTRES  
DE LA COTE DE BEAUTE (SOMECOB) »

AVENANT N°1

ENTRE

La Ville de ROYAN représentée par son Maire en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 2 juin 2014

D'UNE PART,

ET

L'Association « Société d'Organisation des Manifestations Equestres de la Côte de Beauté (SOMECOB) », association loi de 1901, déclarée en sous préfecture de Rochefort le 14 janvier 1956, sous le numéro 2/00831, agréée comme association sportive sous le numéro 87-17-105 le 1 janvier 1987 par le préfet de la Charente-Maritime, représentée par Monsieur Jean-Paul MATRAT, son Président en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes,

ci-après désignée *l'Association*,

D'AUTRE PART,

IL A TOUT D'ABORD ETE EXPOSE CE QUI SUIT :

Par délibération en date du 20 décembre 2013, la Ville de ROYAN a octroyé une subvention de 70.000 € (soixante-dix mille euros) à l'Association Société d'Organisation des Manifestations Equestres de la Côte de Beauté (SOMECOB).

En plus de cet engagement, *la Ville* a décidé d'octroyer une subvention complémentaire de 123.350 € (cent vingt-cinq mille trois cent cinquante euros) à *l'Association*, portant ainsi la subvention totale à 193.350 € (cent quatre-vingt-treize mille trois cent cinquante euros).

Le présent avenant a pour vocation d'acter cette subvention et de préciser les objectifs assignés à l'association.

CECI EXPOSE, IL EST ARRETE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

Compte tenu de l'intérêt que présentent ces actions pour la politique sportive et touristique de la Ville de ROYAN, la collectivité a décidé d'en faciliter la réalisation en allouant une subvention complémentaire de 123.350 € (cent vingt-cinq mille trois cent cinquante euros) portant la subvention totale à 193.350 € (cent quatre-vingt-treize mille trois cent cinquante euros). Cette somme sera versée à la signature du présent avenant.

ARTICLE 2

Les autres termes de la convention restent inchangés.

Pour *l'Association*,  
Le Président,

Jean-Paul MATRAT

Fait à ROYAN, le 12 juin 2014  
Pour la Ville de ROYAN,  
pour le Député-Maire, par délégation,  
Le Premier Adjoint,  
Patrick MARENCO

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 4 juin 2014